

Société Anonyme d'Économie Mixte au capital de 800 000 Euros  
960 505 089 RCS LYON  
Siège social : Hôtel de Ville – 69700 GIVORS

# Procès-verbal

**EXTRAIT**

## Conseil d'Administration

**06 juin 2023**

**L'an deux mille vingt-trois, le 06 juin, à 18 heures.**

Les membres du Conseil d'Administration de la S.A.GI.M se sont réunis salle « Aval » située au 1<sup>er</sup> étage de la maison du Fleuve Rhône - Place de la Liberté - 69700 Givors.

### **DELIBERATIONS :**

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 20 octobre 2022 ;
2. Information sur le recrutement d'une assistante polyvalente ;
3. Arrêté des comptes au 31 décembre 2022 – approbation du projet de rapport de gestion / rapport sur le gouvernement d'entreprise / information sur les fonds propres et la trésorerie de la Société ;
4. Proposition de modifications statutaires :
  - a. Permettant la nomination d'un nouvel administrateur ;
  - b. Ajustement de la clause de limite d'âge du Président et du Directeur Général ;
5. Proposition de nomination d'un nouvel administrateur ;
6. Projet de résolutions à soumettre à la prochaine Assemblée générale mixte ;
7. Convocation de l'Assemblée générale mixte ;
8. **Point d'avancement sur les opérations en cours :**
  - a. TIERS LIEU SANTE : atterrissage financier, réalisation du programme, vente à la SAS,
  - b. FIVES FAMER : poursuite des études de faisabilité,
  - c. **Secteur LAMY : acquisition du bien par EPORA**
  - d. CENTRE COMMERCIAL DES BANS : restructuration du prêt CERA
9. Questions diverses.

**Étaient présents ou représentés :**

La Ville de Givors représentée par :

- Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ;
- Madame Laurence FRETU ;
- Madame Nabiha LAOUADI ;
- Madame Dalila ALLALI ;
- Monsieur Robert JOUVE ;
- Monsieur Jean-Pierre GUENON ;
- Madame Zafer DEMIRAL.

Les actionnaires privés représentés par :

- Monsieur Eric MICHEL, représentant la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes ;
- Monsieur Charles VOCANSON, représentant la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les censeurs représentés par :

- Monsieur Laurent CHAVROCHE.

**Étaient également présents :**

- Monsieur Yves MOLINA, Directeur Général ;
- Madame Ramona BARON, Chef de projets et responsable patrimoine, SAGIM ;
- Monsieur François JACQUES, Sémaphores ;
- Monsieur Luc WILLIAMSON, GRANT THORNTON, Commissaire aux comptes (en visioconférence) ;
- Monsieur Clément PERRIN, Sémaphores ;
- Monsieur Georges VASILIEV, Sémaphores.

Le registre de présence est déposé sur le bureau du Conseil d'administration.

Monsieur BOUDJELLABA préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Le Président remercie les Administrateurs et le censeur pour leur présence au Conseil d'administration.

Après avoir constaté que le quorum est atteint et que le Conseil d'Administration peut valablement délibérer, le Président ouvre la séance à 18 heures.

[...]

## **8. Point d'avancement sur les opérations en cours**

### **c. Secteur LAMY : acquisition du bien par EPORA**

Monsieur MOLINA rappelle aux administrateurs qu'un compromis de vente a été signé le 19 novembre 2021 pour l'acquisition de 1 960 m<sup>2</sup> décomposés en 3 immeubles contigus de bureaux situés rue Honoré Pétetin pour un montant de 1 212 205,40 €.

Le projet envisagé ambitionnait la réhabilitation des lieux pour créer une nouvelle offre tertiaire sur le territoire en complément de la pépinière LYVE et du futur hôtel d'entreprises à lancer par la SERL (environ 1 500 m<sup>2</sup>) sur le site de la Gare de Givors.

Or, deux faits nouveaux viennent impacter ce projet, à savoir :

- La libération des dernières occupations du site « la boule joyeuse », permet d'envisager un projet ambitieux pour traiter une entrée de Ville, alors que le scénario engagé par la SAGIM portait sur une réhabilitation de l'existant sur sa seule emprise.
- La décision prise par la Métropole de Lyon et la Ville de Givors de faire intervenir l'EPORA sur des sites fonciers en devenir, ouvre à des capacités complémentaires d'investissements externalisés et des portages d'études.

En conclusion, afin de répondre à l'enjeu visant au confortement de l'entrée de Ville, il paraît préférable de rassembler les divers fonciers constitutifs d'un ensemble homogène dans une étude de cadrage et de faisabilité (programme et composition urbaine) à porter par EPORA, ce dernier se chargeant de l'acquisition auprès du groupe LAUNAY, ainsi que du portage immobilier sur la durée des études.

La Ville de GIVORS et la SAGIM seront associées au suivi des études ; au terme de celles-ci, la SAGIM, sous réserve de l'accord de la Ville, pourra s'intéresser à l'acquisition des actifs immobiliers et fonciers dans le but de réaliser le projet urbain.

#### **Délibération :**

Le Conseil d'administration :

- prend acte de l'intervention de l'EPORA en lieu et place de la SAGIM et
- autorise cette dernière à accompagner l'EPORA dans la définition du programme et du projet urbain.

[...]

*Extrait du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 06 juin 2023 certifié conforme à l'original.*

Le 14 juin 2023

**Yves MOLINA**  
Directeur Général

  
**Société d'Aménagement Givors**  
**Métropole**  
1, place de la Liberté, 69700 Givors  
(0)4 72 24 27 55

société aménagement  
**saogim**  
GIVORS